

**AWBB**  
**Province de Namur**  
**Groupe des Parlementaires**

**PV N° 02– 2019-2020 - Réunion du 25 septembre 2019**

Présents: Mme Nicolas C., MM. Trausch G. (président), Aigret Ph., Servais Ch., Henry P. et Herquin P. (secrétaire).  
 Invité présent : M. Nivarlet J.  
 Invité excusé : M. Lauwerys J.  
 Membre absent : M. Regnier M.

Le président souhaite la bienvenue à cette réunion « hors calendrier » qui examine le « Projet de Réforme du Fonds des jeunes » proposé par le CDA, en conséquence du Décret de la CF du 2 mai 2019, portant sur le mouvement sportif organisé en CF et qui, en ses articles 16 et 17, modifient la réglementation liée aux « transferts ». Tous les membres présents sont ensuite invités à suivre l'ordre du jour transmis auparavant.

**I - Approbation du PV N° 01 - réunion du 11 septembre 2019**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II – Correspondance**

- Scherpereel B. – composition des Commissions et Départements.
- Trausch G. – Projet de réforme du Fonds des jeunes – Documents.
- Trausch G. – Composition des Départements – Département Communication-média – remarques.
- Henry P. – règlements Coupe de Belgique non consultable sur le site AWBB – informations et commentaires.
- Romnéee JL – BC Profondeville Sharks (2624) – proposition d'amélioration de la transparence – PF15.
- Trausch G. – projet de réforme du Fonds des jeunes – questions - réponses de Delchef JP.
- Flament P. – CDA – appel à désignation d'un membre/province pour faire partie du groupe d'utilisateurs informatique.

**III - Examen du projet de réforme du Fonds des jeunes**

Le Groupe reconnaît le mérite de la proposition présentée. Celle-ci est ambitieuse mais incomplète. Elle suscite aussi de nombreuses interrogations. Si certains clubs peuvent être favorisés par ledit projet d'autres ne le seront pas. La proposition, reprenant largement le modèle mis en place par la BVL depuis plusieurs années, est jugée cohérente.

Elle s'inspire de 3 scénarios où intervient le montant de la LC (à indexer ?), celui de 20% (le maximum décréto) pour la formation des jeunes en AWBB, la gratuité des montants « moins de 10 ans », la neutralisation des montants pour « montants », la somme de 1500€ pour certaines équipes régionales de jeunes et celui de 370€/équipe de jeunes. Le montant « formateur », en retour, pour un joueur senior, ayant évolué aux niveaux P1 et supérieurs, dépend des montants distribués comme décrit ce dessus.

Le Groupe présume de la gratuité de toute indemnité de formation pour les sportifs évoluant dans les catégories d'âge soit de U6 à U19/U21 incluses, aussi longtemps que ces sportifs sont/ne sont pas alignés en senior (15/16 ans).

Une seule rencontre (plutôt que 10) au niveau le plus haut est préférée et faciliterait, sans aucun doute, les contrôles.

Le Groupe appréhende la mise en place d'une telle réforme par l'AWBB : mise en place et suivi dès 2020, outil informatique opérationnel, accompagnement humain, informatique que présuppose l'ajustement annuel de l'historique de formation de chaque joueur, pour un retour financier conforme aux clubs formateurs. Il voudrait être convaincu de la faisabilité et de la bonne compréhension de cette réforme, dès le 01/01/2020. Nos commentaires, remarques et questions seront transmises au CDA et provinces.

IL se permet de recommander que l'information aux clubs passe par une présentation via une LS **avant** toute présentation « pédagogique » aux provinces et instances de l'AWBB : une communication avec exemples s'impose.

Il préconise une réflexion approfondie, en collaboration avec les clubs et la DT, avant toute initiative visant la labellisation des clubs.

#### **IV – Compositions des différents Départements/AWBB**

En réponse à la demande du SG qui sollicite la validation du fichier reprenant la composition des différents Départements et Commission de l'AWBB, le Groupe approuve ce document avec les remarques suivantes :

-**Département Communication & média** : le Groupe proposera la candidature de M. Thibaut MARMIGNON (journaliste sportif à lavenir.net) pour participer aux travaux de ce Département.

-**Commission Entraîneurs** : Ch. SERVAIS signale que cette commission n'apparaît pas dans le tableau récapitulatif alors que, le PV N°02 de la réunion du CDA du 18 juin 2019 - point 1.8 - répartition des départements et des commissions en fait mention ! J. NIVARLET explique qu'il s'agit sans doute d'un oubli et informe que la Commission existe et qu'il y siège seul comme membre ; aucune réunion n'est prévue pour cette Commission et seul un rapport sera communiqué en fin de saison. Interpellant !

- **Département Compétition Mini basket** : l'appellation « compétition » est inappropriée !

#### **V – Désignation d'un représentant du Groupe au groupe d'utilisateurs informatique et au groupe de travail « réforme des championnats jeunes régionaux »**

- En réponse à la demande de Mr. P. FLAMENT, le Groupe désigne Mr. O. PIERRE (secrétaire CP Namur) comme représentant namurois au groupe « informatique ».
- En réponse à celle de Mme. M. JOLIET, Mr. P. HENRY nous représentera au groupe « championnats ».

#### **VI – Divers**

- **Trausch G.** - explique que Legrand G. et lui-même (coordinateur) ont été accueilli lors de la réunion du CDA du 23 septembre 2019, pour une présentation des premières réflexions concernant la **Promotion du Basketball en Communauté Française**. L'exposé « brillant » de Legrand G. a été apprécié de tous. Le CDA propose une prochaine rencontre, en décembre 2019. Il salue aussi l'excellent travail accompli par tous les membres de ce groupe de travail composé de 9 personnes.
- **Henry P.** - souhaite que le texte présenté par les deux membres du groupe de travail de **Promotion du Basketball en Communauté Française** soit annexé au PV N° 02 du Groupe.

La prochaine réunion est prévue le **jeudi 10 octobre à 19h30 au Hall Omnisports de Beez – Avenue Reine Elisabeth, 2 - 5000 BEEZ.**

HERQUIN Pascal, secrétaire

TRAUSCH Gérard, président